

Entitat urbanistica Col.Laboradora
de Conservacio Planes del Rei
43891 Las Planes del Reí-Pratdip
Tel/Fax : 977 566020
Movil : 637 78 68 48

Compte-rendu de la réunion du Conseil Recteur du 5 janvier 2009

Liste de présence :

Ch. Peuman
F. Zucheretti
L. Bonhiver
E. Planet
G. Durant
N. Ibron

I Lecture et Approbation de la dernière réunion en date du 25 novembre 2008.

Le point IV n'a pas obtenu l'aval du Conseil et a été remis en question par les participants à cette réunion. En conséquence ce paragraphe doit être lu de la façon suivante :

« En fait ce point contient bien plus que l'engagement d'un 3^{ième} ouvrier mais remet en question toute l'organisation du travail de l'urbanisation. Il a fait l'objet d'une longue discussion frisant la controverse.

1) Remplacement de la Société Pareu par un 3^{ième} ouvrier. Pareu coûte actuellement à l'Urbanisation la somme de 38 000 Euros par an pour le ramassage des déchets végétaux et leur passage dans une broyeuse. Son contrat stipule également l'entretien de Planas mais ce contrat est particulièrement flou et ne reflète pas le travail fait par Pareu. Mme Ibron a fait une intéressante étude comparative entre le coût annuel de Pareu et le coût d'un 3^{ième} ouvrier (23 000 Euros) d'où il ressort qu'à terme, dans un ou deux ans, un ouvrier supplémentaire coûterait moins cher que la Société Pareu. Cette étude tient compte du salaire de l'ouvrier et du matériel que l'Urbanisation devrait acheter pour remplacer celui de Pareu. Mme Ibron a également indiqué la possibilité de faire travailler pour l'Urbanisation une Ecole de Jardinage ce qui donnerait des travaux pratiques à ses élèves.

Une étude sur ce point sera faite prochainement par Mme Ibron et soumise au Conseil Recteur.

Le cas de la Société Pareu sera soumis à l'Assemblée Générale du mois d'août pour savoir si nous gardons ou non ses services.

Il sera également demandé à la Société Pareu de faire le ramassage des végétaux le lundi au lieu du vendredi ce qui semble plus logique car les propriétaires travaillent surtout le week-end dans leurs jardins.

2) ce point a été annulé.

3) ce point reste inchangé.

4) Il semble évident que l'ouverture du bureau 2 fois par semaine seulement, n'est pas possible, car trop pénalisante pour les propriétaires. En conséquence le bureau restera ouvert de 10h à 12h du lundi au vendredi mais sera fermé au public (à l'aide d'un écriteau) lorsque le besoin s'en fera sentir : réunions du Président avec nos fournisseurs, les représentants de la Mairie, nos avocats, le gesteur etc..... »

Voté*

II Lecture et explication de la réunion avec la Mairie du 5 décembre 2008.

Le Président a présenté un bref compte-rendu de cette réunion.

Il en ressort que dorénavant le Conseil Recteur n'acceptera plus la présence de l'avocat de la mairie sans la présence de notre avocat.

Voté*

III Rédaction de Planas-Info

Une fois de plus le Président demande aux personnes présentes d'apporter leurs idées à la rédaction du Planas-Info afin que celui-ci paraîsse rapidement. A envoyer par email si possible.

IV Explications des démarches entreprises par le Président et leurs solutions.

- Après consultation de notre avocat, celui-ci doit nous confirmer la nécessité de signer la Convention avec la Mairie ou non. La notification de l'avocat doit être faite par écrit. Le Conseil statuera à la prochaine réunion.

- La Mairie nous a demandé de refaire la topographie des terrains de Planas, ceci a un coût : Entre 88 000 € et 111 000 € , ces frais assez élevés n'ont pas été budgétisés et le Conseil n'est pas certain de sa nécessité. Par conséquent nous demanderons à notre avocat de statuer sur ce sujet : les incidences et les conséquences en cas de refus de notre part. Nous attendons une réponse écrite de notre avocat.

Voté*

V Cas Serrano

Oscar Serrano, ne pouvant être présent à cette réunion, a demandé le report de ce point. Ce qui permettra au Président, entre temps, de se renseigner auprès de notre avocat pour savoir si le représentant de la Mairie au Conseil Recteur doit habiter Planas ou non. Nous attendons une réponse écrite de la part de l'avocat.

VI Divers.

- A l'avenir l'Ordre du Jour de la réunion du Conseil Recteur ne comportera que 3 points. Les personnes désirant mettre un point à l'Ordre du Jour devront le soumettre par écrit (par email) au Président avant la réunion.
- A ce jour aucune suite n'a été donnée au nettoyage et à l'entretien de Planas faute de personnel.
- Le problème de la distribution du courrier est en voie de règlement.
- Nous allons entamer une action en justice contre la Mairie pour les points qui sont de son ressort et qui ne sont toujours pas réglés alors qu'elle a été condamnée par la justice à s'en occuper
 1. Le traitement des ordures ménagères
 2. La gestion de l'eau
 3. L'entretien des pompes à eau
 4. La réparation des pompes à eau
 5. Le Contrôle sanitaire de l'eau

Voté*

- Le problème des caméras de vigilance devrait être réglé sous peu.
- Le problème de l'ouverture de la déchetterie fait l'objet d'une étude.(Ces 2 problèmes sont liés)
- Le problème de la tension électrique dans Planas sera évoqué à la prochaine réunion.
- Le paiement par l'Urbanisation des travaux demandés par la Mairie pour la construction d' une fosse septique à l'extrémité nord de Planas et qui n'avaient pas fait l'objet d'un accord avec l'Urbanisation ne sont pas acceptés et ceci sera notifié par écrit et envoyé en recommandé à la Mairie de Pratdip.

Voté*

La réunion a commencé à 17h00 et s'est terminée à 19h45.

Le Secrétaire - Evelyne Planet

** Ce point a été voté à la majorité des membres du Conseil Recteur présents*